



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2014

Le vingt-six septembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Absents excusés : Mmes BAZIARD et BERT ainsi que M. MARGNAC.

26-09-2014-02

Pouvoirs : Mme BAZIARD a donné pouvoir à M. CAMDESSUS.
Mme BERT a donné pouvoir à M. LETARGUA
M. MARGNAC a donné pouvoir à M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élu : Mme HILLOOU.

OBJET : RESTAURATION DE L'AUTEL ET DU RETABLE DE L'EGLISE DE LENDRESSE – PLAN DE FINANCEMENT.

Le Maire rappelle que, par délibération du 17 mars 2014, l'assemblée avait choisi l'entreprise Atelier 32 pour effectuer les travaux de restauration de l'autel et du retable de l'église de Lendresse, pour le montant H.T. de 21 900.00 €.

Cette même délibération sollicitait de la commission des antiquités et objets d'art la subvention la plus élevée possible pour ces ouvrages.

Les services préfectoraux proposent d'accorder une subvention de 30% sur le montant H.T. des travaux, ce qui conduit à proposer le plan de financement suivant en vue de solliciter le versement effectif de cette subvention :

MONTANT H.T. DE L'OPERATION	21 900.00 €
PART DE L'ETAT (30% du montant H.T.)	6 570.00 €
PART COMMUNALE H.T.	15 330.00 €
PART COMMUNALE TVA	4 380.00 €
TOTAL PART COMMUNALE TTC	19 710.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VALIDE le plan de financement proposé ci-dessus et sollicite de l'Etat le versement de la subvention correspondante.

AUTORISE Le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

